**الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية**

**وزارة التجارة**

**COMMUNIQUE**

Le Ministère du Commerce informe l’ensemble des operateurs économiques que les élections portant renouvellement des organes élus de la chambre Algérienne du Commerce et d’Industrie et des chambres de Commerce et d’Industrie auront lieu :

 \* Le Samedi 10 Mai 2014, au niveau des chambres de Commerce et d’Industrie de Wilayas ;

 \* Le Samedi 14 Juin 2014, au niveau de la Chambre Algérienne de Commerce et d’Industrie.

 Dans ce cadre et en application des orientations des pouvoirs publics, le Ministère du Commerce a, par arrêté du 16 Février 2014 procéder à une nouvelle répartition des sièges des assemblées générales des Chambres de Commerce et d’Industrie.

 Cette nouvelle répartition des sièges permettra, sans aucun doute, aux Chambres de Commerce et d’Industrie de prendre en charge toutes les missions qui leur sont conférées, et ce conformément aux dispositions du décret exécutif n°96-96 du 03 Mars 1996, modifié et complété instituant les Chambres du commerce et d’Industrie.

 L’encouragement des industries et des entrepreneurs tel qu’il a été préconisé par l’arrêté suscité, fera de ces institutions de véritables espaces de concertation avec les pouvoirs publics et un instrument efficace au service du développement de l’industrie et de la promotion de l’investissement.

 A cet effet, les opérateurs économique sont conviés à participer en force à ces élections en tant qu’électeurs et/ou en tant que candidats dans les catégories professionnelles suivantes,

 - Industrie ;

 - BTPH ;

 - Commerce ;

 - Services ;

 Soyez nombreux pour la réussite de cet important rendez-vous.